

# Plan Local d'Urbanisme

## Règlement graphique Centre-bourg



Arrêté par délibération du Conseil Municipal du 12 octobre 2017  
Approuvé par délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2018

**Atelier-2**  
architectes - urbanistes

## Plan 4.2.2

Fond : cadastre DGFiP mise à jour 2017  
Périmètres des captages d'eau potable : ARS Auvergne-Rhône Alpes - Juin 2018

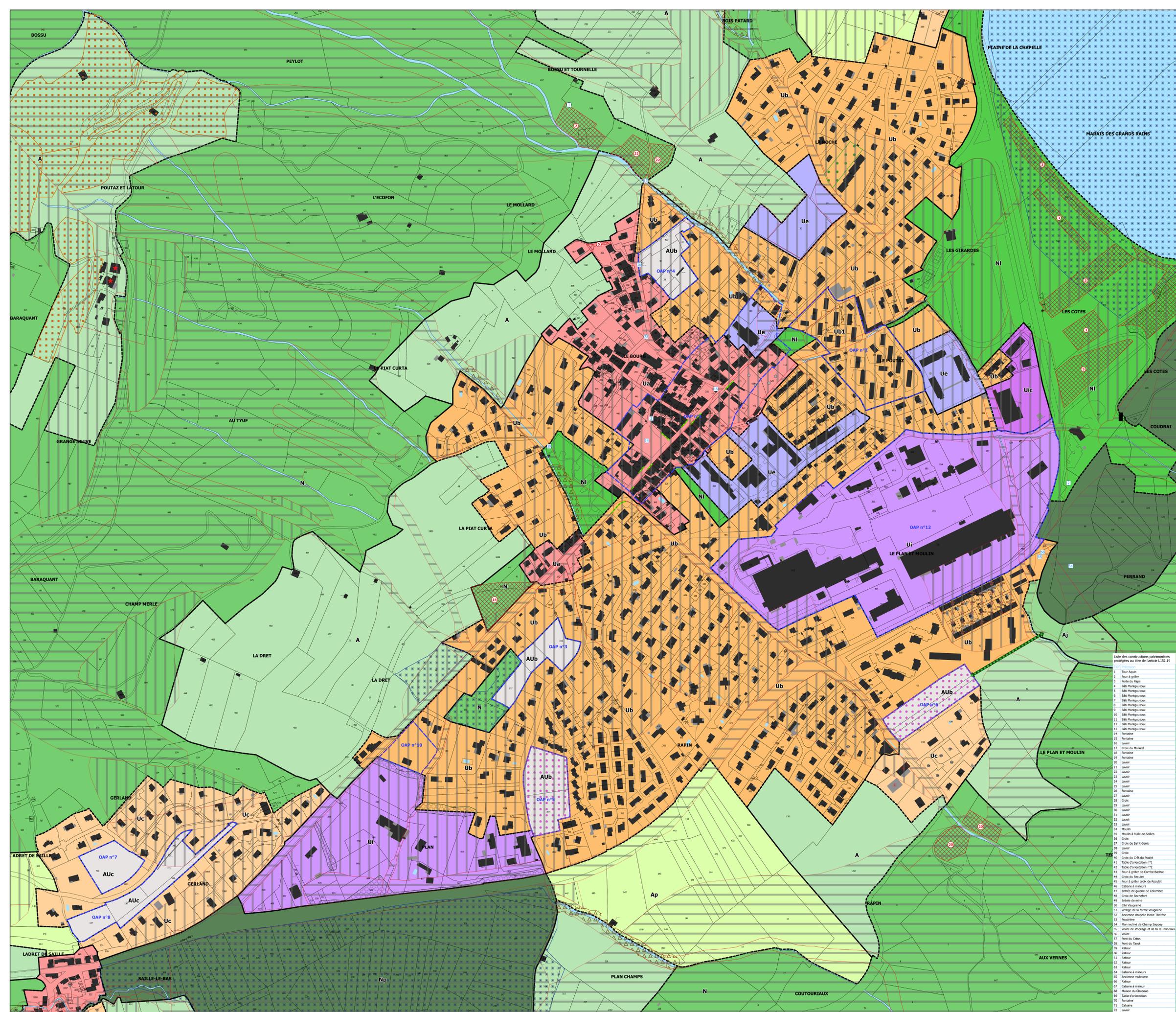
1/2 000e

### Légende

- Ua : Secteur d'habitat ancien et aggloméré du centre-bourg
- Uaa : Secteur d'habitat ancien et aggloméré des hameaux
- Uab : Secteur d'habitat ancien et aggloméré des hameaux de Montgoutoux, de La Roche, du Volet, du Chagnier et du Charpeux disposant d'une qualité architecturale et urbaine qu'il convient de préserver
- Ub : Secteur de forte densité en périphérie du centre-bourg, regroupant habitat, commerces, services et équipements urbains
- Ub1 : Secteur correspondant au lotissement particulier du Poutaz
- Uc : Secteur de densité moyenne en accompagnement du centre-bourg ou en extension du tissu urbain traditionnel des hameaux
- Ucl : Secteur d'extension urbaine de Saillies
- Ue : Secteur accueillant des équipements (écoles, pôle enfance, maison médicalisée,...)
- Ui : Secteur accueillant des activités économiques artisanales et industrielles. Sont concernés les secteurs de Plan et Moulin et de l'entrée de ville Sud
- Uic : Secteur correspondant aux activités économiques et commerciales des Cotes
- AUB : Secteur destiné à être ouvert à une urbanisation de densité soutenue
- AIU : Secteur destiné à être ouvert à l'urbanisation de densité moyenne
- A : Secteur agricole à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique
- Ap : Secteur agricole à préserver sur le plan paysager et/ou écologique
- Asm : Secteur agricole correspondant aussi au domaine de ski et d'activités de montagne du Barioz
- Aj : Secteur accueillant des jardins familiaux
- N : Secteur naturel et forestier à protéger
- Np : Secteur naturel et forestier à préserver sur le plan paysager et/ou écologique
- Nsm : Secteur naturel et forestier du domaine de ski et d'activités de montagne du Barioz
- Nf : Secteur correspondant au bassin du Flumet
- Nl : Secteur correspondant aux activités de loisirs de plein air implantées sur les abords du bassin du Flumet, au parc Mon Exil et à Champ Sappéy
- Nb : Secteur correspondant à des groupes de constructions isolées existantes au Barbaz
- Nd : Secteur correspondant à la déchèterie
- Secteur concerné par des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Zone humide protégée au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Pélouses sèches protégées au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Espace vert protégé au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Ripisylve protégée au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Tourbière protégée au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé repéré au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme
- Ensemble bâti soumis à prescriptions au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Secteur de mixité sociale délimité au titre de l'article L151-38 3° du Code de l'Urbanisme
- Emplacement Réserve Identifié au titre de l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme
- Secteur constructible soumis à des risques naturels : se référer à l'annexe "5.2 Risques naturels PPRn" du PLU
- Secteur inconstructible sauf exception soumis à des risques naturels : se référer à l'annexe "5.2 Risques naturels PPRn" du PLU
- Périmètre de Protection Immédiate des captages d'eau potable
- Périmètre de Protection Rapprochée des captages d'eau potable
- Périmètre de Protection Éloignée des captages d'eau potable
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11 2° du Code de l'Urbanisme
- Construction patrimoniale soumise à prescriptions au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Linéaire bâti soumis à prescriptions au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L151-16 du Code de l'Urbanisme
- Cheminement piéton à créer au titre de l'article L151-38 du Code de l'Urbanisme
- Bâti dur
- Bâti léger
- Bâti non cadastré
- Bâtiment d'élevage
- Parcelle
- Linéaire divers
- Hydrographie indicative

### Liste des emplacements réservés :

Index	Désignation de l'opération	Bénéficiaire	Superficie m <sup>2</sup>
1	Aménagement et sécurisation de la circulation à Saillies-le-Bas (création d'un axe d'aménagement routier)	Commune	853
2	Mise en valeur de la Tour Aquin	Commune	3 151
3	Aménagement de l'aire de loisirs	Commune	28 467
4	Accès agricole à Saillies	Commune	1 378
5	Voie d'accès au Mollard	Commune	186
6	Voie d'accès à Gorge Granat	Commune	2 551
7	Aménagement d'un parking au Feyjoux	Commune	259
8	Voie d'accès au réservoir de la Roche	Commune	189
9	Captage de Vargnes	Commune	1 516
10	Captage de L'adret et Barlet	Commune	3 519
11	Captage au Tuf	Commune	2 492
12	Captage du Coudrai	Commune	2 231
13	Captage de Bourne	Commune	719
14	Chargeoir à bois Roux du Grenoble	Commune	4 107
15	Chargeoir à bois de Montgoutoux	Commune	1 895
16	Chargeoir à bois de L'adret de Barlet	Commune	5 757
17	Chargeoir à bois du col de Cochetle	Commune	1 819
18	Chargeoir à bois de l'Echat Sud	Commune	2 840
19	Chargeoir à bois de l'Echat Nord	Commune	1 359
20	Chargeoir à bois au Rapin	Commune	3 843
21	Chargeoir à bois au Chaboud	Commune	948
22	Chargeoir à bois du Mollard	Commune	3 708
23	Chargeoir à bois de Montehard	Commune	117



- Liste des constructions patrimoniales protégées au titre de l'article L151-19
- 1 Tour Aquin
  - 2 Four à gâler
  - 3 Porte du Pape
  - 4 Bâti Montgoutoux
  - 5 Bâti Montgoutoux
  - 6 Bâti Montgoutoux
  - 7 Bâti Montgoutoux
  - 8 Bâti Montgoutoux
  - 9 Bâti Montgoutoux
  - 10 Bâti Montgoutoux
  - 11 Bâti Montgoutoux
  - 12 Bâti Montgoutoux
  - 13 Bâti Montgoutoux
  - 14 Fontaine
  - 15 Fontaine
  - 16 Lavoir
  - 17 Croix de Mollard
  - 18 Fontaine
  - 19 Fontaine
  - 20 Lavoir
  - 21 Lavoir
  - 22 Lavoir
  - 23 Lavoir
  - 24 Lavoir
  - 25 Lavoir
  - 26 Fontaine
  - 27 Lavoir
  - 28 Croix
  - 29 Lavoir
  - 30 Lavoir
  - 31 Lavoir
  - 32 Lavoir
  - 33 Lavoir
  - 34 Moulin
  - 35 Moulin à huile de Saillies
  - 36 Croix
  - 37 Croix de Saint Gents
  - 38 Lavoir
  - 39 Croix
  - 40 Croix de Côte du Poulet
  - 41 Table d'orientation n°1
  - 42 Table d'orientation n°2
  - 43 Four à gâler de Combe Bechat
  - 44 Croix du Reculet
  - 45 Four à gâler croix de Reculet
  - 46 Cabane à mineurs
  - 47 Entrée de galerie de Cotombert
  - 48 Croix de Rochefort
  - 49 Entrée de mine
  - 50 Cité Vaugraine
  - 51 Village de l'Erme Vaugraine
  - 52 Ancienne chapelle Marie Thérèse
  - 53 Phédulet
  - 54 Plan incliné de Champ Sappéy
  - 55 Wolle de stockage et de tri du minerais
  - 56 Wolle
  - 57 Port du Cubus
  - 58 Port du Tacot
  - 59
  - 60 Rafleur
  - 61 Rafleur
  - 62 Rafleur
  - 63 Rafleur
  - 64 Cabane à mineurs
  - 65 Ancienne maletière
  - 66 Rafleur
  - 67 Cabane à mineur
  - 68 Maison du Chaboud
  - 69 Table d'orientation
  - 70 Fontaine
  - 71 Cabane
  - 72 Lavoir